

Environnement**Lancement de la démarche de révision du Plan climat air énergie territorial (PCAET)**

Les crises, climatiques et énergétiques, à répétition, éveillent peu à peu les consciences sur les enjeux climatiques. Cette prise de conscience ne se traduit toutefois pas encore par une réinterrogation des modèles de développement ni par une évolution massive des comportements.

Il importe d'adapter notre territoire aux conséquences locales du dérèglement climatique et d'intensifier les efforts de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour ne pas amplifier encore les crises.

Sans attendre, et en conscience de l'urgence climatique, Rennes Métropole souhaite réviser le PCAET pour en rehausser l'ambition, pour actualiser et prolonger la trajectoire de baisse des GES et renforcer le volet d'adaptation aux conséquences locales des dérèglements climatiques. La réussite du PCAET nécessite l'implication des élus, des acteurs socio-économiques locaux et des citoyens pour élaborer collectivement cette nouvelle stratégie de transformation territoriale sur les sujets climat - air - énergie.

Une métropole déjà engagée dans un processus de transformation écologique

Le PCAET est un document de planification établi règlementairement pour 6 ans. Il traduit la vision et l'ambition du territoire et fixe des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de limitation de la pollution de l'air.

Depuis l'adoption du PCAET 2019-2024 en avril 2019, Rennes Métropole n'a cessé d'intensifier son action au service de la transition écologique du territoire, et en particulier de son action propre. Par exemple, les enjeux écologiques sont intégrés à un niveau élevé dans l'élaboration des documents programmatiques tels que le référentiel Bas carbone pour les opérations d'aménagement métropolitaines.

Le nouveau PCAET est la poursuite de ce travail et doit permettre de marquer une nouvelle étape dans le processus continu de transformation écologique. Il se doit d'aller plus loin et plus juste pour une transformation écologique territoriale socialement soutenable.

Une démarche d'élaboration ouverte pour impliquer l'ensemble des acteurs

Le nouveau PCAET se doit d'être ambitieux pour être au rendez-vous des objectifs européens, nationaux et régionaux de neutralité carbone à l'horizon 2050 et d'accentuation de la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et prendre sa juste part dans l'atteinte de ces objectifs.

La démarche doit être cohérente pour que le lien soit établi avec les planifications en cours ou récentes à l'échelle de la Métropole ou la concernant : Plan Alimentaire territorial et Stratégie Déchets récemment adoptés, Plan local de l'Habitat en cours d'adoption, révision du Schéma de cohérence territoriale à l'échelle du Pays de Rennes conduite en parallèle, bilan à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains à venir, Contrat de Ville dont la révision sera engagée sur 2023, Stratégies économie circulaire et Biodiversité à venir, etc.

La démarche d'élaboration se doit d'être ouverte et engageante pour associer l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration du PCAET. Définir une trajectoire de transition énergétique à l'échelle du territoire de la Métropole rennaise n'a de sens que si elle est partagée. C'est pourquoi Rennes Métropole souhaite associer fortement les forces vives du territoire pour que les changements structurels indispensables soient bien portés et assumés par tous : acteurs socio-économiques, habitants et acteurs publics.

Une démarche d'élaboration en deux grandes étapes

- Sensibilisation et partage des éléments de diagnostic.

D'ici à 2024 sera établi un diagnostic qui s'appuiera sur les données quantitatives du tableau de bord du PCAET, porté par l'Audiar. Celui-ci réunit l'ensemble des données disponibles localement sur les questions de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et sur le suivi des objectifs opérationnels définis dans le PCAET de 2019. À l'échelle locale et d'après ces éléments de diagnostic, il s'agit pour chacun d'entre nous de s'approprier les enjeux Climat – air – énergie et de prendre conscience des mutations à opérer par grands secteur. Les éléments disponibles dès 2023 permettront de guider l'élaboration du nouveau PCAET en 2024, sans attendre la

finalisation du diagnostic.

- Concertation et de co-construction avec les différents publics ciblés pour définir ensemble les enjeux, objectifs et stratégies permettant au territoire de mettre en œuvre ces mutations.

La déclinaison en programme d'actions sera réalisée dans le cadre des planifications sectorielles de la Métropole (Plan de Déplacements Urbains, Plan Alimentaire Territorial, etc.), afin de renforcer la dimension stratégique du PCAET, qui ne doit pas être une collection d'actions mais bien un processus collectif de transformation écologique et de permettre un pilotage fin des actions à l'échelle de chaque secteur.

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

